

Délibération 2021 / 12-01

L'an deux mil vingt et un, le lundi treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Didier LASSECHERE.

Etaient absents : M. Jacques FAURE (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), M. Arnaud PICOUT (Procuration à Mme Mireille RECONDU), Mme France-Noëlle GIMENEZ (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Monsieur Anthony BUYS, Monsieur Jean-François CHAMPEAU, Monsieur Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY

* * * * *

VENTE DE TERRAIN AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses collègues que par délibération du 9 mars 2021, le conseil municipal a accepté le transfert de propriété du GSF au profit de la commune, et demandé la prorogation de toutes les parcelles et la distraction du régime forestier de la parcelle H 22, Combe Joint,
- Le Conservatoire des espaces naturels Nouvelle Aquitaine a fait part à la collectivité de l'intérêt environnemental que présente la parcelle H 22 au lieu-dit Combe Joint d'une superficie de 5,3615 ha et fait une proposition d'achat de 7 000.00 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la vente de la parcelle H 22 au lieu-dit Combe Joint d'une superficie de 5,3615 ha, au Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine pour un montant de 7 000.00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir, y compris l'acte administratif

Fait et délibéré en Mairie, le 13 décembre 2021

Le Maire,



Raymond RABETEAU